

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Veyrier-du-Lac

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

- Identifier les co-financements possibles.

- Créer des points de comptage automatique des vélos et publier les chiffres en continu. Sur la base de ces comptages, définir des objectifs annuels de croissance, en cohérence avec l'ambition du PDU (x5 d'ici 2030).

Action n°2 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 2 fois par an.

Action n°3 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : la traversée du centre du village.

Action n°5 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : - Supprimer les barrières sur la piste cyclable de Chavoire, qui ne sont pas nécessaires à la sécurité des piétons mais compromettent celle des cyclistes.

- Itinéraire « haut » : à l'entrée de la Vieille route des Pensières, proposer aussi aux cyclistes l'alternative des routes panoramiques : route du Mont Veyrier et route de la Corniche (vers Bluffy, Thônes, les Aravis, avec indication du dénivelé).

- Itinéraire « bas » : créer un jalonnement sur cet itinéraire très fréquenté : Vieille route des Pensières, route du Port, route de la Brune, route des Tennis, route des Crozettes, route du crêt des Vignes (qui se poursuit à Menthon-Saint-Bernard par le chemin des Guerres).

Action n°6 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Cf. action n° 5 : faire de l'itinéraire « haut » une connexion avec Bluffy, Thônes et les Aravis, et de l'itinéraire « bas » une connexion avec Menthon-Saint-Bernard (et Talloires). Cela évitera aux cyclistes la traversée délicate du centre de Veyrier.

Action n°7 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture, déneigement... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°8 :

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et

le concentrer sur les grands axes. Reporter le trafic de transit de l'itinéraire « haut » (route du mont Veyrier et route de la Corniche) vers la RD 909.

Action n°9 :

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

Action n°10 :

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. Mettre en sens unique toute l'année, et pas seulement en été, la Vieille route des Pensières dans le sens nord-sud, de la Fondation Mérieux à la route du Port.

Action n°11 :

Transformer en zone piétonne le chemin des Barattes, afin de réserver cet accès à la plage de la Brune aux seuls piétons et cyclistes (autoriser les riverains en sens unique) ; les voitures peuvent en effet utiliser la route des Crozettes.

Action n°12 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°13 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. - Parking de la plage du Plant

- Pôle Santé route de la Voûte
- À proximité de tous les commerces
- Parking entre la RD909 et la RD909A

Action n°14 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Notamment à proximité de la crèche place des Épèles et du groupe scolaire rue du Mont Baret

Action n°15 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Pour cela, profiter du programme Alvéole de la FUB. Ce stationnement doit être sécurisé, abrité des intempéries, et doit pouvoir accueillir des remorques enfants.

Action n°16 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°17 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°18 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Promouvoir une culture vélo

Action n°19 :

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires.
Mettre en place un financement d’actions de formation au vélo dans les écoles, afin que tout enfant arrivant au collège détienne le « Savoir Rouler » et puisse se déplacer en sécurité, et ainsi faire émerger une « génération vélo ».

Action n°20 :

Aider les établissements scolaires à s’équiper en vélos pour l’apprentissage à l’école.

Action n°21 :

Créer des pistes cyclables d’apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l’apprentissage du vélo.

Action n°22 :

Donner l’exemple : en tant que maire et élu·e·s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°23 :

Sensibiliser les agents au strict respect du code de la route et donc des aménagements cyclables et piétons.

Action n°24 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°25 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l’école.
Promouvoir ou financer le transport en commun d’enfants de type S’Cool Bus pour les écoles et les centres de loisirs.

Action n°26 :

Adopter l’éco-conditionnalité pour les autorisations d’occupation de l’espace public. Les autorisations seront accordées uniquement si l’évènement remplit des conditions de respect de l’environnement.

Action n°27 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.
Ces mesures doivent concerner aussi le respect des limitations de vitesse.

Action n°28 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.
Réaliser des campagnes d’affichage régulières faisant la promotion du vélo comme mode de déplacement.